

**LES INTRODUCTIONS DE MAMMIFERES SAUVAGES  
EN CORSE**

Patrick BATESTTI<sup>(1)</sup>, Paul FRANCHESCHI<sup>(2)</sup>  
Michelle SALOTTI<sup>(2)</sup>

(1) Office National de la Chasse, 20220 VENACO

(2) Centre de Valorisation des Ressources Naturelles (CEVAREN)  
Faculté des Sciences - Université de Corse  
20250 CORTE

Résumé :

Après avoir rappelé la liste des mammifères aujourd'hui présents en Corse et la date supposée de leur apparition dans l'île, les auteurs étudient plus précisément le cas du Mouflon (*Ovis amon musimon*), du Cerf (*Cervus elaphus corsicanus*), du Sanglier (*Sus scrofa meridionalis*) et des Lagomorphes.

L'introduction et le devenir d'autres espèces n'appartenant pas à la faune insulaire sont aussi évoqués.

Les problèmes d'une législation insuffisante et de sa non-application sont évoqués ainsi que ses responsabilités sur la forte érosion génétique des populations locales.

Summary :

### INTRODUCTIONS OF WILD MAMMALS IN CORSICA

After reminding the list of the mammals that can be found in Corsica today. Together with the estimated date of their appearance on the island, the authors take a closer look at the mouflon (*Ovis amon musimon*), the red deer (*Cervus elaphus corsicanus*), the wild boar (*Sus scrofa meridionalis*) and the Lagomorpha.

The introduction and the evolution of other species that do not belong to the island fauna are also mentioned.

The existing legislation is far from adequate and its non enforcement leads to a considerable genetic degeneration of the local populations.

\*\*\*\*\*

### INTRODUCTION

La présente note n'a d'autre prétention que d'établir un bilan des introductions de mammifères en Corse. Il ne s'agit pas, pour l'essentiel, de résultats originaux d'activités de recherche des auteurs mais d'un essai de synthèse de travaux bibliographiques, d'observations et d'enquêtes personnelles sur le terrain.

### LES MAMMIFERES SAUVAGES PRESENTS EN CORSE AUJOURD'HUI

La liste comprend 17 espèces (tableau I) dont plusieurs, spécifiques à la Corse ou à la Corse et à la Sardaigne, méritent une protection totale. Cette liste appelle deux remarques de notre part :

1) Des listes antérieures font quelquefois état de la présence en Corse de la martre (*Martes martes*) et de la fouine (*Martes fouina*). Nous ne les avons jamais observés et aucune fouine ou martre n'a jamais été capturée. Les auteurs de ces observations (1,2,3) les ont sans doute confondues avec la belette (*Mustela nivalis*) qui, en Corse, est de très grande taille et possède très souvent une gorge de couleur saumon.

**TABLEAU I. : MAMMIFERES TERRESTRES SAUVAGES EN CORSE (1990).**

HERISSON	<i>Erinaceus europaeus italicus</i>
MUSARAIGNE DES JARDINS	<i>Crocidura suaveolens cyrnensis</i>
MUSARAIGNE ETRUSQUE	<i>Suncus etruscus</i>
RENARD	<i>Vulpes vulpes ichnusae</i>
BELETTE	<i>Mustela Nivalis</i> <i>boccamela corsicana</i>
CHAT SAUVAGE	<i>Felis silvestris lybica</i>
LOIR	<i>Glis glis melonii</i>
LEROT	<i>Eliomys quercinus</i>
MULOT	<i>Apodemus sylvaticus</i>
RAT NOIR	<i>Rattus rattus</i>
SURMULOT	<i>Rattus norvegicus</i>
SOURIS	<i>Mus musculus domesticus</i>
LIEVRE	<i>Lepus capensis corsicanus</i>
LAPIN DE GARENNE	<i>Oryctolagus cuniculus</i>
SANGLIER	<i>Sus scrofa meridionalis</i>
MOUFLON	<i>Ovis ammon musimon</i>
CERF	<i>Cervus elaphus corsicanus</i>

**Tableau II. LE CERF, *Cervus elaphus corsicanus***

- |  |                              |
|--|------------------------------|
| - Présent en Corse depuis au moins le III <sup>e</sup> siècle post J.-C. | - Evolution de la population |
| - Disparu (chasse) depuis 1968-1970                                      | * 2 naissances en 1987       |
| - Réintroduit : 8 animaux sardes   | * 3 naissances en 1988       |
| * 2 mâles et 2 femelles en 1985  | * 4 naissances en 1989       |
| * 1 mâle et 3 femelles en 1987   | * 6 naissances en 1990       |
|  | * 2 morts (en 1985 et 1990)  |
|  | - Effectif en octobre 1990 : |
|  | * 21 animaux                 |
|  | * Enclos de 17 ha            |

2) Selon des témoignages de chasseurs, le lapin de Floride (*Sylvilagus floridanus*) est, ou a été, présent en Corse ces dix dernières années. Il est impossible de confirmer cette information. Il semble toutefois, devant le nombre de témoignages recueillis, que l'on puisse considérer comme probable la présence de cette espèce dans l'île. Il est quasiment certain qu'il y a été introduit mais il est possible qu'il ne se soit pas implanté.

### L'ORIGINE DU PEUPEMENT MAMMALIEN DE L'ILE

Le problème des introductions en Corse peut être considéré de différentes façons : d'une manière générale, se pose le problème de l'origine des mammifères insulaires, de leur indigénat, des dates supposées ou connues de leurs introductions respectives (4,5,6,7). Si l'on s'en tient à la théorie actuellement proposée par la majorité des scientifiques, les mammifères présents aujourd'hui en Corse auraient tous été introduits dans l'île par l'homme. Cette hypothèse, si elle semble indéniable pour certaines espèces (surmulot, cerf, lapin), peut être contestée pour nombre d'entre elles (8).

En effet, le renard était présent dans l'île il y a 80.000 ans et déjà, semble-t-il, avec les caractéristiques de la sous-espèce actuelle (9).

Le mouflon de Corse, longtemps considéré comme endémique, dériverait ainsi par marronnage de populations de moutons domestiques, importées lors des premiers peuplements humains (4,5). Mais certaines datations de restes osseux d'Ovicaprinae (10) attestent de sa présence en Corse au milieu du 7<sup>e</sup> millénaire (6570 avant J.C.) ce qui conférerait à l'île la primauté de la domestication du mouton en méditerranée occidentale ...

De plus les arguments biochimiques, en particulier la présence de l'allèle HbA de l'hémoglobine, typique du mouton domestique et retrouvé chez le mouflon "de Corse" (11), paraissent contestables dans la mesure où la pureté des animaux prélevés est douteuse (voir suite article).

Le même problème se pose pour le sanglier, que la même couche paléontologique révèle présent en Corse à la même époque. La domestication du porc étant, dans l'état actuel des connaissances, considérée comme plus récente que celle du mouton, la présence de tels vestiges osseux apparaît en contradiction avec la thèse du marronnage.

Il y a aussi une molaire de sanglier datée du Wurm I-II (12) que VIGNE (6) attribue à un cervidé. D'après ce dernier, ce sanglier pléistocène aurait disparu.

Il semble également que la thèse des introductions généralisées soit peu compatible avec la présence de sous-espèces cyrno-sardes (belette, renard, chat

sauvage, par exemple) qui auraient alors bénéficié de transports "clandestins" successifs et évolué de la même manière sur les deux îles.

Quoi qu'il en soit, nous traiterons exclusivement ici d'introductions très récentes.

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle de nombreuses introductions de mammifères ont eu lieu. Elles n'ont pas toutes abouti à un peuplement et, selon les cas, posent des problèmes différents.

## I. INTRODUCTION D'ESPECES

### I.1. Le cerf (*Cervus elaphus corsicanus*).

Il s'agit en fait ici d'une réintroduction. Le cerf a été présent en Corse depuis, au moins, le III<sup>ème</sup> siècle après J-C.

Disparue de Corse aux environs de 1970, l'espèce a été réintroduite par le P.N.R.C. et l'Office National de la Chasse en Corse à partir de 8 animaux sardes (4 en 1985 et 4 en 1987), à priori très proches génétiquement du cerf qui était présent en Corse. L'effectif de la harde atteint 21 fin 1990 (tableau II). Cette réintroduction ne peut, en tout état de cause, poser de problème d'érosion génétique puisque la souche corse d'origine a totalement disparu. On peut toutefois s'interroger sur l'avenir de cette population restreinte et sur son intégration à part entière dans la faune corse (13).

### I.2. Le chevreuil (*Capreolus capreolus*).

En mars 1963, à l'initiative d'une association de chasseurs, 8 chevreuils ont été introduits dans la haute vallée du Tartagine, sur le territoire de la commune d'Olimi Capella. Introduits dans le but d'installer ensuite dans toute la Corse une population stable, ces animaux furent décimés en un mois environ, tirés au fusil ou égorgés par des chiens. Un couple de chevreuils, d'origine inconnue, fut également tué dans le Cap Corse (Siscu).

Cet exemple montre que la plus grande prudence devrait être la règle dans des opérations de ce genre (consentement des habitants, large diffusion de l'information). De plus, le chevreuil n'a jamais fait partie de la faune corse : son comportement alimentaire et donc son impact sur la végétation de l'île étaient inconnus. Quelques études prospectives ont été effectuées depuis (14,15), ce qui laisse supposer que l'idée d'une introduction de ce cervidé dans l'île n'est pas complètement abandonnée.

## II. INTRODUCTION DE SOUS-ESPECES OU DE POPULATIONS ALLOGENES

### II.1. Le mouflon (*Ovis ammon musimon*)

Les populations corses et continentales d'une part, les populations originelles de Corse et de Sardaigne d'autre part, présentent une variabilité importante (16,17,18). Elles diffèrent, en effet, par la période du rut, les époques de mise-bas, le pourcentage de femelles cornues et le cornage des mâles (tableau III).

La population de mouflons en Corse est, de plus, constituée par deux isolats très éloignés l'un de l'autre (cf. carte 1). L'effectif est évalué à 400 têtes au nord et à 200 au sud (chiffres maximum), apparemment sans augmentation sensible depuis de nombreuses années et ce malgré un statut d'espèce totalement protégée.

Les deux noyaux corses, isolés génétiquement et à effectif faible, tendent à évoluer de manière divergente. Le rétablissement du flux génétique entre Ascu et Bavella, par l'implantation de "populations-relais", permettrait sans doute d'augmenter les chances d'expansion de cette espèce.

Une telle idée a été à l'origine de l'introduction, à Vénacu, en 1965, de mouflons originaires de Chambord et du zoo de Vincennes. Mais ces mouflons provenaient en partie d'animaux issus du croisement de mouflons (exportés en 1822 au Muséum d'Histoire Naturelle) avec des moutons (19).

Le problème posé par la non-pureté des animaux introduits, des difficultés techniques sur le lieu d'introduction et de nombreux décès ont entraîné, en 1979, les autorités responsables à décider l'élimination des derniers individus mais, il en restait semble-t-il encore trois en 1989.

L'ONC envisage aujourd'hui de prélever quelques mouflons de la population Nord pour constituer à Pastricciola (Cruzzini) un nouveau noyau, en position géographique intermédiaire, dans le même but qu'en 1965 : rétablir le flux génétique entre les deux populations corses. Il est impossible d'envisager un prélèvement en Sardaigne en raison des différences biologiques constatées.

Mais les causes du très faible taux de reproduction du mouflon de Corse n'étant toujours pas élucidées on peut s'interroger sur la réussite de ce projet.

**TABLEAU III : QUELQUES CARACTERES DISTINCTIFS DES MOUFLONS  
DE CORSE ET DE SARDAIGNE**

	CORSE-ASCU	CORSE BAVELLA	SARDAIGNE
EFFECTIF MAXIMUM	400	200	1 600
% FEMELLES CORNUES	10 à 15 %	80 %	10 à 15 %
PERIODE DE RUT	DECEMBRE	NOV-DEC	SEPT-OCT
DEBUT DES NAISSANCES	MI-MAI	DEBUT AVRIL	MI-FEVRIER
COURBURE DES CORNES DES MALES	TRES AMPLE	PLUS REFERMEE	FAIBLE DIAMETRE

**TABLEAU IV : LES LAPINS DE PETITE TAILLE  
DES ILES SANGUINAIRES : TEMOIGNAGES**

LES GARDIENS DU PHARE	
- PERETTI, 1910 - 1930	] "PETITS" LAPINS EN GRAND NOMBRE
- BONALDI, 1946	
- BONALDI, 1956	INTRODUIT DES "GRANDS" LAPINS
- ZONZA, 1964	"PETITS" LAPINS ENCORE PRESENTS
- PERETTI, 1979	DISPARITION DES "PETITS" LAPINS
MADAME CONRAD, botaniste	
- 1952	"PETITS" LAPINS TRES NOMBREUX
- 1957	PEU DE "PETITS LAPINS BEAUCOUP DE RATS

## II.2. Le sanglier (*Sus Scrofa meridionalis*).

Il est abondant ou très abondant partout en Corse. Le peuplement originel appartient à la sous-espèce *Sus scrofa meridionalis* caractérisée par son petit gabarit (80 kg maximum), des caractères squelettiques céphaliques particuliers et un caryotype à 38 chromosomes (20,21). L'originalité génétique du sanglier corse et son statut de sous-espèce ne sont pas contestables (22).

De nombreuses introductions de sangliers ont été effectuées. Si l'on sait peu de choses sur les introductions anciennes, les vingt dernières années, de ce point de vue, sont beaucoup mieux connues.

Les repeuplements à des fins cynégétiques sont à l'origine de la plupart des lâchers de sangliers effectués en Corse (achat de 100 sangliers par les associations de chasse). L'origine des animaux introduits est extrêmement diverse : sangliers des "Ardenne" dans toute la Corse, du Poitou à St-Florent, du Maroc à Porti Vecchju.

Ces introductions posent deux types de problèmes :

- la pollution génétique du stock autochtone (nombre de chromosomes différents en particulier).

- l'introduction possible de maladies inconnues dans l'île.

Il faut considérer également que les introductions de races porcines industrielles, le plus souvent utilisées en Corse en élevage extensif, influent fortement sur les caractéristiques de la sous-espèce sauvage : des croisements de plus en plus fréquents, et souvent provoqués, ont entraîné des modifications morphologiques et physiologiques très importantes (22) et ont sans doute été la cause de l'apparition de la maladie d'Aujeszky dans la population sauvage (23).

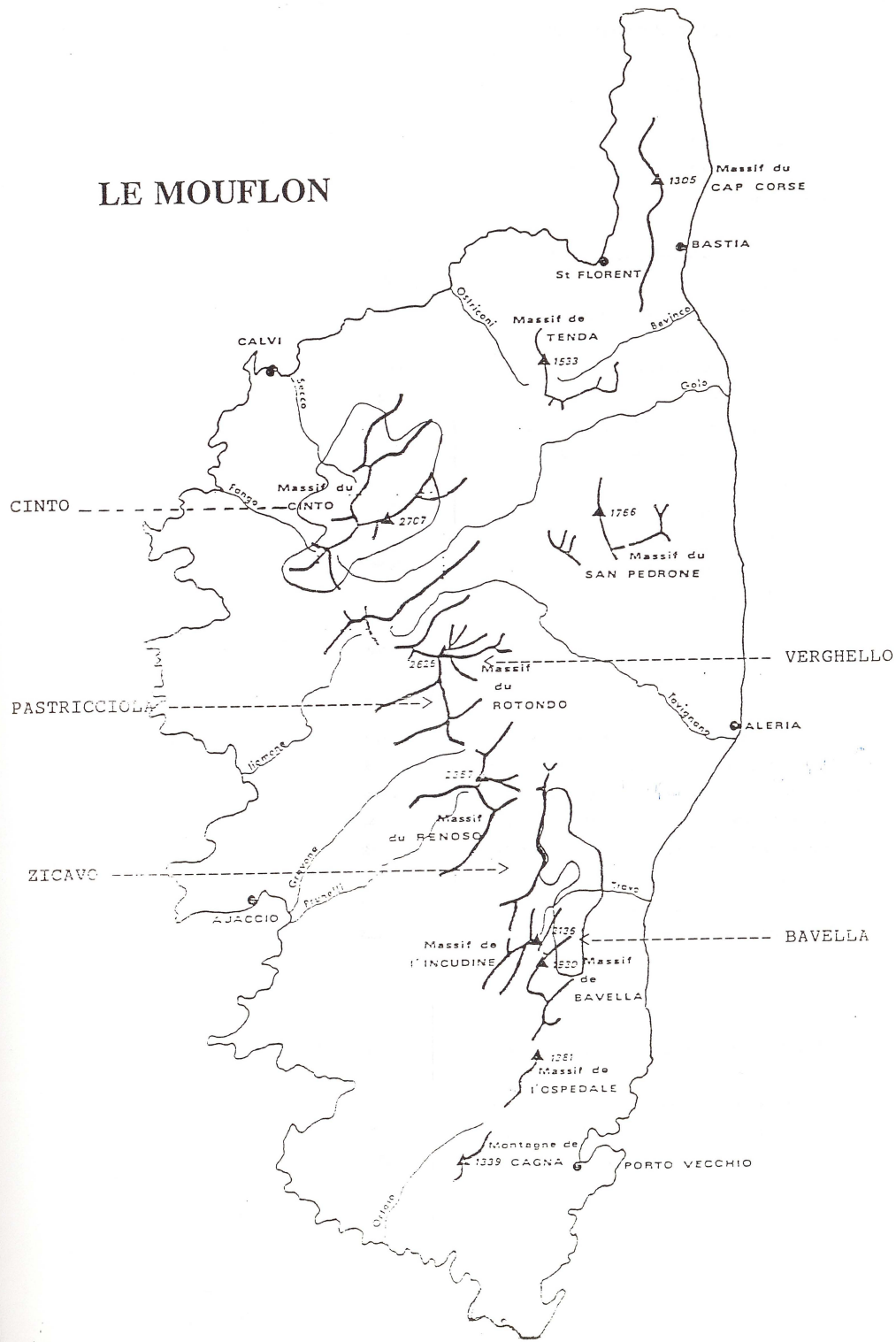
Certains chasseurs sont en effet intéressés par des "sangliers" de grande taille et se reproduisant davantage. C'est ainsi que 113 "croisés" ont été lâchés sur la seule commune de Cuttuli en 1989.

## II.3. le lièvre (*Lepus capensis corsicanus*)

La littérature classique rattaché le lièvre de Corse à la sous-espèce *Lepus capensis corsicanus*, de petite taille et de coloration "jaunâtre". GIUSTINIANI, au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, est le premier auteur mentionnant sa présence en Corse (24).



# LE MOUFLON



Les sociétés de chasse repeuplent en lièvres (4 trios par réserve agréée). De 1977 à 1990 quatre cents trios de lièvres ont été lâchés. Leur origine est très variée : Tchécoslovaquie, Espagne (1989), Pologne (1990).

Quelles ont été les conséquences de ces importations massives sur la souche locale ? Celle-ci existe-t-elle encore ? Aucune étude ne permet de répondre actuellement à ces questions.

#### II.4. le lapin (*Oryctolagus cuniculus*)

L'espèce est actuellement bien présente et en expansion. Elle pullule dans certaines microrégions (Balagna en particulier). Elle n'a pas été retrouvée dans les fouilles archéologiques et aucun auteur n'en fait état, pas même JOLEAUD (25).

DUBRAY, en 1984 situait, après enquête, l'année d'introduction du lapin de garenne, dans le Cap Corse, en 1960.

Pour tous les auteurs (26,27,25) l'introduction de cette espèce semble très récente. Mais cela reste à vérifier puisqu'une enquête effectuée auprès des gardiens du phare des Iles Sanguinaires, a montré que de "petits lapins" vivaient sur le plus grand îlot au début du siècle. D'après les descriptions recueillies, les lapins avaient une longueur totale égale à environ 20 cm. Ils étaient très abondants. L'usage voulait qu'ils soient "réservés" aux gardiens du phare qui les mangeaient (captures par pièges puis au fusil et à la lampe).

En 1956 de "grands lapins" (c'est à dire de taille normale) ont été introduits sur l'îlot, en provenance de la plaine de Peri. Dès 1957, on notait la diminution des effectifs du "petit lapin" (28). Encore présents en 1964, ils semblent avoir totalement disparu en 1978 ou 1979 (tableau IV). Depuis quand y avait-il des "petits lapins" sur le grand îlot des Sanguinaires ? Comment y étaient-ils parvenus ? Pourquoi étaient-ils de petite taille ? Autant de questions actuellement sans réponse.

Quoi qu'il en soit le lapin de garenne fait aujourd'hui partie de la faune corse.

Les sociétés de chasse introduisent, soit du lapin de garenne "pur", soit des hybrides (neuf cents trios de lapins de 1977 à 1990, pour la Fédération des chasseurs de la Corse du Sud). En forte progression dans le nord de l'île (Balagna, région bastiaise), cette espèce commence à poser des problèmes par les dégâts qu'elle cause aux jardins et aux cultures.

### III. LES ANIMAUX D'ELEVAGE OU DE COMPAGNIE INTRODUITS EN CORSE

#### III.1. le chinchilla (*Chinchilla laniger*)

En 1972 quelques personnes ont acheté, à Venacu, mais aussi à Appiettu et Ghisunaccia des chinchillas à des fins d'élevage. A Venacu il fut acheté environ 8 "trios" (1 mâle et deux femelles). Personne ne vint jamais chercher les produits de l'élevage. Ne sachant qu'en faire, les propriétaires des animaux les relâchèrent dans la nature, autour du village. Aucun animal n'a jamais été revu en liberté.

#### III.2. le Furet (*Putorius furo*)

En avril 1989 était capturé à l'Insula Rossa un furet femelle dans un poulailler. Blessée au cours de la capture elle fut soignée. Un mois et demi après ... elle se sauvait de la maison où elle était en semi liberté. Elle a presque sûrement été introduite en Corse par un chasseur (les lapins pullulent en Balagna).

#### III.3. le Tamias rayé (*Tamias sibiricus*)

En 1982, à Bravone, un tamias rayé a été capturé dans un arbre. Domestique, il avait donc été abandonné ou perdu par son propriétaire. En 1987, un autre tamias rayé a été observé près de Portu (côte occidentale) mais non capturé.

En conclusion on ne connaît pas pour l'instant en Corse de colonies établies à partir d'animaux d'élevage ou de compagnie échappés accidentellement. Les chances d'installation dans l'île d'une espèce étrangère à partir de quelques individus semblent en fait assez restreintes.

### IV. LA LEGISLATION ET LES PROBLEMES POSES

La loi prévoit l'interdiction de transport des espèces protégées (loi 76-629) mais, la Corse étant constituée de deux départements français (ni DOM, ni TOM) les "échanges" entre la Corse et la France continentale ne sont pas soumis (sauf exception) à un contrôle particulier.

Le service des douanes ne veille qu'aux éventuelles introductions en provenance d'Italie ou d'Afrique du Nord. Il n'existe que deux réglementations particulières à la Corse : elles concernent les conditions d'introduction des carnivores domestiques (arrêté interministériel du 14 juin 1976 et arrêté préfectoral du 23 février 1981 imposant théoriquement la vaccination antirabique) et celles des Ongulés (circulaires ministérielles du 24 octobre 1985 et du 10 février 1989). Ces dernières demandent de

ne délivrer aucune autorisation de transport de cerfs, chevreuils, mouflons et sangliers vivants à destination des deux départements de la Corse.

La liste des mammifères introduits récemment en Corse (et la liste des poissons et des oiseaux est plus longue encore) montre que dans la réalité on peut faire entrer dans l'île n'importe quel animal.

Pour illustrer cette affirmation il suffit de citer les conclusions en 1985 à propos de la rage, du Conseil de la Culture, de l'Education et du Cadre de Vie, conseil rattaché à la Région Corse (29). Le contrôle des arrivées d'animaux en Corse s'apparente au système de la "passoire". Il est noté que :

- le contrôle n'est pas effectué à l'arrivée.
- le contrôle n'est pas effectué à Marseille et à Nice au départ des ports.
- il en est de même par voie aérienne.
- il en est de même pour les très nombreux passagers débarquant à Bastia par les lignes italiennes.
- il en est de même pour les bateaux de plaisance qui font escale dans les petits ports de l'île.

### CONCLUSIONS

Toutes les introductions constatées de mammifères en Corse sont des introductions volontaires dont les motivations, diverses, ont été exposées précédemment.

La Corse étant une île peuplée de mammifères aux caractéristiques originales, elle devrait, afin de stopper en particulier les phénomènes de pollution génétique, de préserver la faune de maladies non présentes sur l'île et de respecter les équilibres interspécifiques actuels, bénéficier de la mise en place de contrôles stricts dans les ports et les aéroports d'embarquement à destination de la Corse, c'est à dire visite des coffres à bagages, des camions par des agents habilités, ceci afin de rendre effective l'interdiction d'importation de faune sauvage.

Parallèlement, une politique développant des centres d'élevage d'animaux de souche corse, à des fins cynégétiques, devrait être envisagée et mise en oeuvre au plus vite.

Ces suggestions ne sont pas nouvelles et elles ont l'agrément de toutes les autorités. Hélas elles sont restées des vœux pieux, les mêmes autorités n'ayant pas traduit, dans la pratique, la politique préconisée.

En fait, l'état d'insularité et les caractéristiques originales de la faune qui s'y rattache ne peuvent s'accomoder de la législation actuelle. Il faudrait s'inspirer du modèle anglo-saxon qui semble avoir pris en compte la préservation des spécificités

animal  
écologi  
particu  
dome  
s'allon  
particu

(1) D  
expec

(2) V  
Corsi

(3) C  
Corsi

(4) I  
paléc

(5) I  
des :

(6) I  
Corsi  
osse  
ann

(7) I  
l'ho  
mar

(8) I  
Ed.

(9) I  
Géc

(10) I  
d'A

animales locales et les dangers que représentent les introductions, aussi bien au plan écologique qu'épidémiologique. Devraient également faire l'objet d'un contrôle particulièrement sévère, tout spécialement sur le plan sanitaire, les animaux domestiques d'élevage importés dans l'île : la liste de maladies introduites en Corse s'allonge régulièrement depuis des décennies. A particularités insulaires ... législation particulière.

## BIBLIOGRAPHIE

- (1) DOUTHWAITE R.J., INDGE W.J.E., CHEKE A.S., MONK S.J. (1965) - Cambridge expedition to Corsica (rapport dactylographié, 8 p.).
- (2) VERBEEK N.A. (1974) - Two sightings of the pine marten (*Martes martes*) on Corsica. *Mammalia*, 38 : 751-752.
- (3) CHOLLEY B. (1983) - La Fouine (*Martes foina*) et la Martre (*Martes martes*) en Corse. *Mammalia*, 47 : 424-425.
- (4) POPLIN F. (1970) - Origine du Mouflon de Corse dans une nouvelle perspective paléontologique : par marronage. *Ann. Genet. Select. anim.*, 11 : 133-143.
- (5) POPLIN F. (1933) - Le Mouflon de Corse et quelques autres aspects du transport des animaux par l'homme durant la préhistoire. C.R. Soc. Biogéographique, 59 :29-40.
- (6) VIGNE J.D. (1983) - Les mammifères terrestres non volants du post-glaciaire de Corse et leurs rapports avec l'homme : étude paléo-ethnologique fondée sur les ossements. Thèse 3è Cycle, Université P. et M. Curie, Paris VI. 4 vol., 501 p + 208 p. annexes.
- (7) VIGNE J.D., ALCOVER J.A. (1985) - Incidence des relations historiques entre l'homme et l'animal dans la composition actuelle du peuplement amphibien, reptilien et mammalien des îles de Méditerranée Occidentale. Montpellier.
- (8) CAMPS G. (1988) - Préhistoire d'une île : les origines de la Corse. France Errance, Ed. 284 p.
- (9) BONIFAY E. (1976) - Macinaggio. C.R. de la réunion extraordinaire de la Société Géologique de France : Corse septentrionale. *Bull. Soc. Géol. Fr.*, 18 : 1153.
- (10) LANFRANCHI de F., et WEISS M.C. (1972) - Le néolithique ancien de l'abri d'Araguina-Sennola (Bonifacio, Corse). *Bull. Soc. Préhist. Franç.*, 69 : 376-388.

- (11) BUNCH T.D., N'GUYEN T.C., LAUVERGNE J.J. (1978) - Hemoglobins of the corsico-sardinian mouflon (*Ovis musimon*) and their implications for the origin of Hb<sup>A</sup> in domestic sheep (*Ovis aries*). *Ann. Génét. Sélect. anim.*, 10 : 503-506.
- (12) GASC J.P. (1961) - Etude d'une faune quaternaire de la Corse. Grotte de Macinaggio. D.E.S. Faculté des Sciences, Université de Paris VI. 307, 4ème. 76 p.
- (14) DUBRAY D. (1982a) - Analyse des potentialités écologiques pour la naturalisation du Chevreuil en Corse. Rapport scientifique 8, O.N.C. Corse.
- (15) DUBRAY D. (1982b) - Compléments au pré-rapport. "Analyse des potentialités écologiques pour la naturalisation du Chevreuil en Corse" : problèmes écologiques liés à l'introduction du Chevreuil. Rapport scientifique 9, O.N.C. Corse.
- (16) PFEFFER P. (1967) : Le Mouflon de Corse (*Ovis ammon musimon* Schreber, 1782). Position systématique, écologie et éthologie comparée. *mammalia*, 31, (suppl. 262 p.).
- (17) DEMAUTIS G. (1982) - Rapport d'étude sur le Mouflon de Corse. P.N.R.C. Ed., Ajaccio.
- (18) DUBRAY D. (1990) - Statut et gestion du Mouflon (*Ovis ammon musimon* Schr.) en Corse. *Bull. mens. O.N.C.*, 149 : 43-46.
- (19) ROBIQUET M.F. (1835) - Recherches historiques et statistiques sur la Corse : 1833-1835. Benelli Edition, Paris. 76-78.
- (20) POPESCU C.P., QUERE J.P., FRANCESCHI P. (1980) - Observations chromosomiques chez le sanglier français (*Sus scrofa scrofa*). *Ann. Génét. Sél. anim.*, 12 : 395-400.
- (21) FRANCESCHI P. (1980) - Essai de caractérisation génétique du Porc Corse. Aspect cytogénétiques et polymorphisme biochimique. Thèse 3è cycle. Université Pierre et Marie Curie. 57 p.
- (22) FRANCESCHI P. (1984) - Quelques caractéristiques de la population de sangliers de Corse et analyse de ses échanges avec le porc domestique. *Bull. mens. O.N.C.*, 85 : 31-47.
- (23) CASABIANCA F. (1990) - Communication personnelle.
- (24) GIUSTINIANI A. (1521-1530) - In : LETTERON A. (1880) : La description de la Corse d'après A. GIUSTINIANI. *Bull. Soc. Sci. Hist. Nat. Corse*.
- (25) Joleaud L. (1926) - Les mammifères. In : Histoire du Peuplement de la Corse. *Bull. Soc. Sci. Hist. Nat. Corse*, 45 : 35-107.

(26) DUBRAY D. (1984) - Enquête sur l'origine du Lapin de Garenne dans le Cap Corse. Rapport scientifique 23, O.N.C. Corse.

(27) DEHAUT E.G. (1912) - Matériaux pour servir à l'histoire zoologique et paléontologique des îles de Corse et de Sardaigne. IV. Etude zoologique et ostéologique des suidés de la Corse et de la Sardaigne. Steinheil Ed. Paris.

(27) DUBRAY D. (1989) - Réintroduction du Cerf de Corse (*Cervus elaphus corsicanus*) en Corse : problématique et état actuel de l'opération. *Bull. mens. O.N.C.*, 132 : 27-32.

(28) CONRAD M. - Communication personnelle.

(29) CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DU CADRE DE VIE (1985) - La rage en Corse. Rapport dactylographié. Assemblée de Corse, Ajaccio. 6 p.